

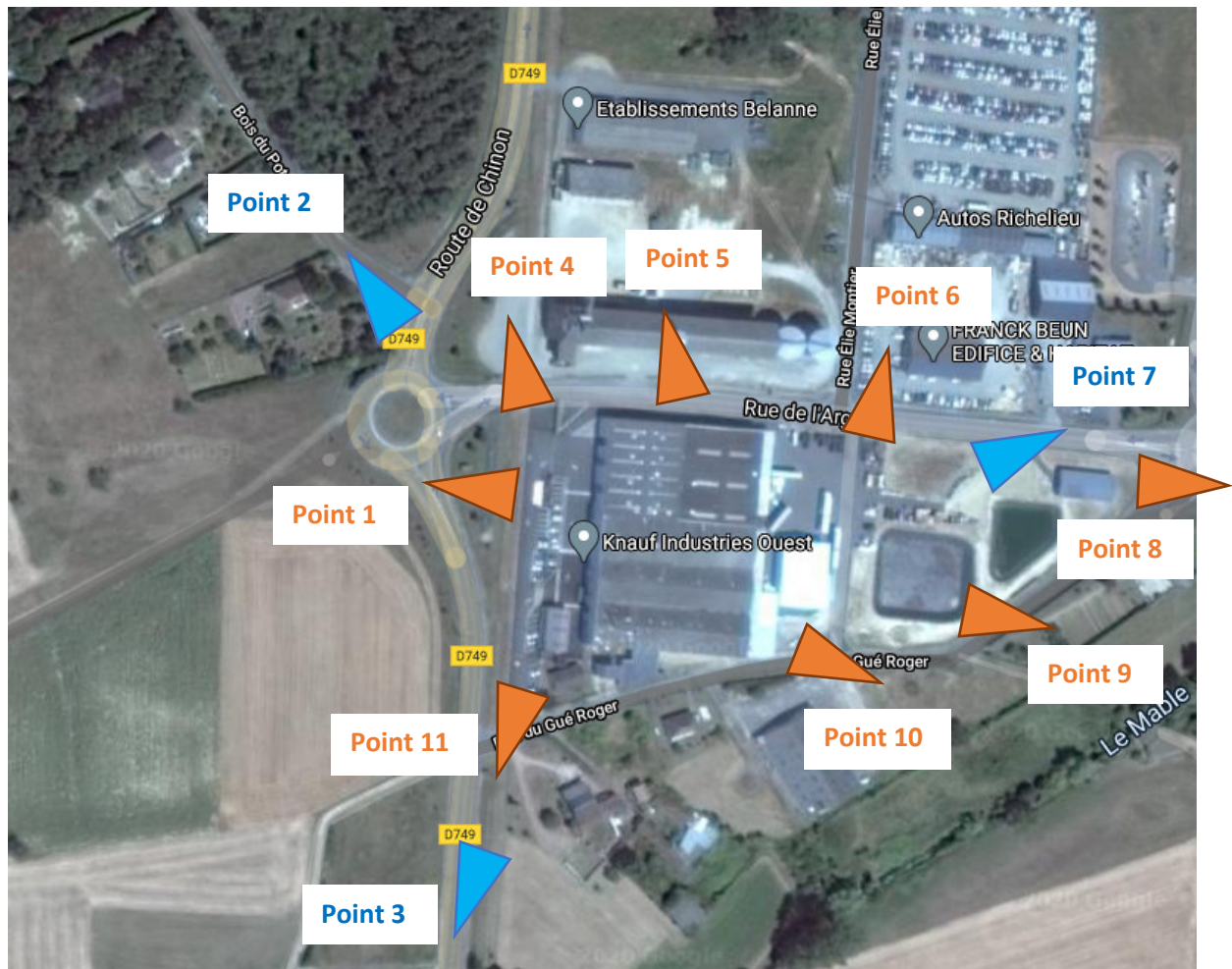
Annexe 3

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

- Les prises de vue 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 correspondent à la situation du site dans l'environnement proche.
- Les prises de vue 2, 3 et 7 correspondent à la situation du site dans l'environnement éloigné.

L'ensemble des photographies est daté de Décembre 2020

Localisation des points de vue



Environnement proche

Point de vue 1 – environnement proche



Point de vue 4 – environnement proche



Point de vue 5 – environnement proche



Point de vue 6 – environnement proche



Point de vue 8 – environnement proche



Point de vue 9 – environnement proche



Point de vue 10 – environnement proche



Point de vue 11 – environnement proche



Environnement éloigné

Point de vue 2 – environnement éloigné



Point de vue 3 – environnement éloigné



Point de vue 7 – environnement éloigné

